



ENTRE NOUS

"unter uns en Zimmerbach"

BULLETIN MUNICIPAL N° 11 - DECEMBRE 2000

Le mot du maire

Mesdames,
Messieurs,

Les résultats définitifs du recensement de la population, en cette veille du 3ème millénaire, viennent d'être rendus publics. Vous pourrez les découvrir, dans leur détail, à l'intérieur de ce Unter Uns.

Nous étions, en mars 1999, 857 personnes. La population a donc plus que doublé ces trente dernières années.

Cette situation s'est traduite par un effort très important dans l'amélioration des infrastructures de la commune : assainissement, voirie, dépôt communal. Le personnel a également été complété, avec une secrétaire de mairie à temps complet et deux ouvriers communaux.

Plus récemment, d'autres changements ont affecté notre village. L'activité scolaire a fait l'objet d'un regroupement pédagogique interne. Le corps des sapeurs-pompiers a été doté d'un nouveau dépôt d'incendie ainsi que de matériel nouveau. Enfin, l'aire de jeux au bas du village est venue répondre aux besoins en matière de sports et de loisirs.

Nous pouvons nous féliciter de cette évolution très favorable.

Il me reste à vous souhaiter à tous un joyeux Noël et une excellente Nouvelle année.

Votre maire,

Emile OTTMANN



Vendangeurs : la relève est assurée...

Tradition oblige, la saison des vendanges est toujours un moment fort de l'automne. Plusieurs classes de notre école, accompagnées par leur maîtresse respective, se sont prêtées au jeu des vendanges sur des parcelles aimablement mises à disposition par des habitants de notre village. Sécateur dans une main, seau dans l'autre, chacun a accompli sa tâche avec hardueur. Chants, rires et goûters pour les jeunes, vin nouveau pour les accompagnateurs, il y avait de quoi réchauffer les cœurs. Mais, au fait, que nous réserve ce millésime 2000 ?

Tout d'abord, il se caractérise par des vendanges exceptionnellement précoces, en avance de presque deux semaines. Le printemps a été particulièrement propice à la floraison de la vigne qui s'est faite tout début juin, excellent présage pour une récolte précoce. Mais ce sont les derniers jours ensoleillés de l'été qui ont assuré une bonne maturité des raisins et leur richesse rare.

On peut déjà apprécier, dans les sélections du Val St-Grégoire, le Pinot, qu'il soit Blanc ou Noir. Quant au Tokay Pinot Gris, vendangé à une maturité exceptionnelle, il donnera un vin gras et riche.

Patience, on pourra déguster tout cela d'ici quelques mois. Le millésime 2000 est prometteur et pourrait devenir une référence...

SOMMAIRE

Page

- 1 Le mot du maire
Vendangeurs : la relève
- 2 Les jeux inter-villages
Le tennis club - TCZ -
- 3 Les commerces ambulants
Nouvelles de l'école
Le recensement
- 4 Le POS
Un nouveau tracteur
- 5 La Chapelle des Frères
- 6 Dates à retenir
L'état civil
Informations diverses
S'Brüeder-Kritz

■ LES JEUX INTER-VILLAGES DU CFZim

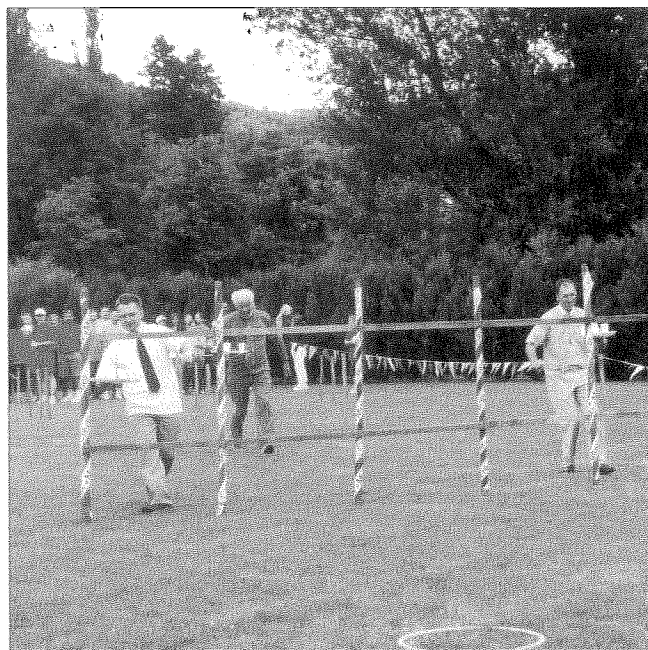
La richesse du tissu associatif alsacien ne peut masquer la réalité du terrain. Nombreuses sont les associations qui, par manque de bénévoles, mettent leur clef sous la porte. Le Comité des Fêtes de Zimmerbach n'est pas épargné. En août 1992, les dernières lumières de la Fête des vins éteintes, il décide de mettre ses activités en suspens. Quatre ans plus tard, sous l'impulsion de quelques « anciens » épaulés par de nouveaux venus, le Comité reprend son activité. Il se fixe pour objectif d'animer le village en favorisant le brassage de sa population.

Une animation de Noël réussit à fédérer les bonnes volontés. Cette fête, rendue possible grâce au bénévolat de tous, connaît, chaque année, un succès renouvelé. Ce dynamisme retrouvé se concrétise en 1998 par une fête d'été où, dans la joie et la bonne humeur, les cinq quartiers de Zimmerbach s'affrontent dans des épreuves ludiques et sportives. Toutefois, le Comité des Fêtes refuse de vivre sur l'acquis de ces deux manifestations. Il lui semble essentiel de s'ouvrir vers l'extérieur tout en continuant d'associer les jeunes à ses actions.

En juin 2000, l'extension des Jeux Inter-quartiers à des Jeux Inter-villages prend forme et la participation de Walbach, Zimmerbach -Allemagne- et Zimmerbach -France- illustre cette volonté d'ouverture.

La réussite de cette journée internationale et l'invitation de Zimmerbach -Allemagne- à venir fêter, en juin 2001, le 75ème anniversaire de la société de musique, rassurent le Comité sur ce choix et l'encouragement à poursuivre dans cette voie.

Cependant, cette nouvelle orientation doit compléter



La lutte entre les maires des trois communes engagées dans ces jeux fut âpre !



les actions menées en faveur de la jeunesse. Le passage du Père Noël, la vente au profit de la coopérative scolaire d'articles fabriqués par les enfants, la vente de bredalas au profit de la Ligue contre le cancer, une activité de bricolage lors de chaque manifestation, des jeux et épreuves s'adressant aux juniors durant la journée inter-quartiers, constituent autant de liens entre la nouvelle génération et le Comité des Fêtes.

Ces liens doivent être entretenus, renforcés, renouvelés. Ils constituent une sensibilisation, une éducation à la vie associative. Là est l'ambition du Comité des Fêtes et pour cela il a besoin de recevoir l'adhésion la plus large possible.

Consolider les acquis et s'ouvrir à la jeunesse sont les lignes directrices pour l'avenir. Gageons que le Comité des Fêtes saura relever ce nouveau défi dans une société que l'on dit pourtant de plus en plus individualiste.

■ LE TENNIS CLUB - TCZ -

Né de la volonté de poursuivre le travail accompli durant de longues années par l'ASCZ, et afin d'assurer la pérennité des cours de tennis à Zimmerbach, le TCZ a vu le jour au printemps dernier.

Il compte aujourd'hui 85 membres dont 37 jeunes inscrits à l'école de tennis.

L'école de tennis pour l'année 2001 sera reconduite de la même manière que par le passé et les inscriptions auront lieu début avril 2001.

A l'avenir, le TCZ aimerait pouvoir aller de l'avant et associer le tennis loisir et le tennis compétition. Ainsi, une affiliation à la Fédération Française de Tennis (FFT) sera à l'ordre du jour lors de la prochaine assemblée générale au printemps 2001. Pour tous les membres qui n'ont pas une vocation à la compétition, cela ne changera rien, ni financièrement, ni sportive-

ment. Ils pourront toujours jouer de la même façon en semaine ou le week-end en s'inscrivant sur le planning hebdomadaire.

Pour les autres, selon les équipes qui seront formées, les matchs par équipe s'étaleront sur environ un mois, généralement en mai, le dimanche matin ou le samedi après-midi. Les membres licenciés pourront participer aux tournois individuels se déroulant durant tout l'été, et ceci dans tous les clubs de la région.

Sachez que tous les membres pourront s'exprimer lors de la prochaine assemblée générale et que toutes remarques, critiques constructives et idées nouvelles nous permettront d'avancer dans le bon sens.

Le TCZ profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier tous ceux qui ont bien voulu lui accorder leur confiance (notamment le conseil municipal) et souhaiter à l'ensemble des Zimmerbachois une entrée en beauté dans le troisième millénaire.

■ LES COMMERCES AMBULANTS

Divers commerçants ambulants font bénéficier le village de leurs services :

La boulangerie Schill-Ritter

(Grand' Rue, 68230 Turckheim)

Installée en été sur la place de la Mairie (6h15 à 10h), la vente est assurée au presbytère, 10 rue Principale, jusqu'au 31 mars.

Le Palais du fromage

(10 avenue du Président Kennedy, 88300 Neufchâteau)
En tournée, tous les mercredis matin.

La boucherie-charcuterie Florentz

(2 rue étroite, 68920 Wintzenheim)

En tournée, les mardis soir et les vendredis après-midi.

La société Frigel (Thiriet)

(Z.I. Europe, 68700 Cernay)

Passage une fois par mois, avec commande préalable par téléphone.

Agrigel

(24 rue de la Filature, 67600 Sélestat)

Passage une fois par mois, avec commande préalable par téléphone.

Dischgand (Pizza)

(47a rue Herzog, 68920 Wettolsheim)

Présent une fois par mois, place de la Mairie.

Par ailleurs, le dépôt de gaz Propane/Butane, précédemment assuré par la famille Schorr, est transféré au **Garage Zeh** (ouverture de 8h à 12h et 14h à 18h, du lundi au vendredi ; possibilité de livraison à domicile).



■ NOUVELLES DE L'ECOLE

Après avoir accueilli neuf années de suite un effectif suffisamment nombreux pour fonctionner avec quatre classes, l'école est réduite cette année à trois classes pour un total de 67 élèves. C'est la conséquence d'une rapide et régulière baisse du nombre d'élèves ces dernières années.

La répartition est actuellement la suivante :

- classe maternelle de Mme Bombenger : 21 élèves
section des petits : 5 élèves
section des moyens : 7 élèves
section des grands : 9 élèves
- classe de Mme Lengerich : 19 élèves
CP : 8 élèves
CE 1 : 11 élèves
- classe de Mr Musslin : 27 élèves
CE 2 : 9 élèves
CM 1 : 4 élèves
CM 2 : 14 élèves

Mais ce n'est pas pour autant que les activités de l'école diminuent. C'est ainsi que les élèves de la classe de Mme Lengerich sont allés vendanger un après-midi dans les vignes de Monsieur le Maire.

Leurs aînés de la classe de Mr Musslin attendent quant à eux avec impatience que leurs ordinateurs, complétés cette année par 2 matériels de type iMac acquis grâce au don de l'ASCZ, soient connectés à Internet. Ils pourront ainsi transmettre plus facilement des messages à leurs correspondants de l'école de Durlangen, en Allemagne, déjà équipés et avec lesquels une correspondance avait été mise en place l'an dernier.

Les enfants de la classe maternelle se rendront au mois de janvier à la Manufacture, à Colmar, pour un spectacle inspiré du monde animal familial.

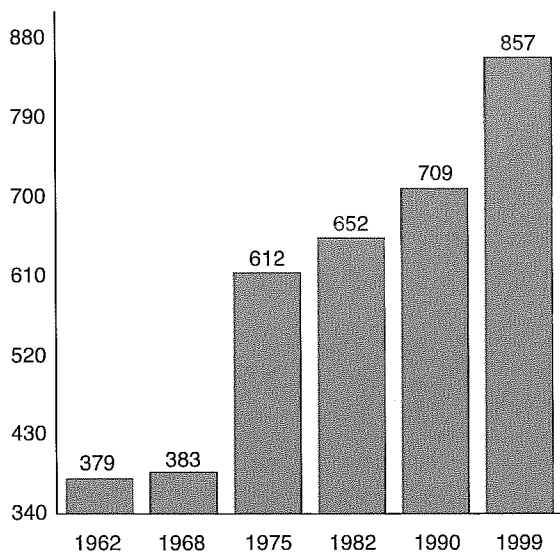
Enfin, comme de tradition, l'école organisera son loto et sa kermesse de fin d'année scolaire.

■ LE RECENSEMENT DE LA POPULATION : RESULTAT

En mars 1999, chacun d'entre nous a dû répondre à des questions permettant à la France de mieux connaître sa population. Les résultats du recensement ont été communiqués en octobre 2000. Les voici pour notre village.

Au 8 mars 1999, Zimmerbach compte 857 habitants, soit 414 hommes et 443 femmes. La population a connu une très forte augmentation ces trente dernières années : d'un peu moins de 400 habitants en 1968, elle est passée à 612 sept ans plus tard, du fait notamment d'un nouveau lotissement au sud du village. A la fin des années 80, un nouveau saut, d'importance comparable, a été enregistré, dû cette fois essentiellement au lotissement du Val St Grégoire. Ainsi, l'accroissement résulte de l'arrivée de nouveaux habitants et non d'une différence naturelle (excédent des naissances sur les décès). Cette politique de développement des logements par la création de nouveaux lotisse-

La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

ments a donc eu pour effet de plus que doubler la population en une trentaine d'année.

Le département compte 708 000 habitants. L'arrondissement de Colmar, auquel notre commune est rattachée, regroupe près de 140 000 habitants. Les deux ont connu une progression d'environ 6 % entre 1990 et 1999.

La commune abrite peu de personnes âgées, puisque les plus de 75 ans ne représentent que 4 % de la population contre 6 % dans le département.

La commune comprend 330 logements, essentiellement des résidences principales. Seuls une dizaine de logements étaient déclarés vacants au moment du recensement. Du fait des nouveaux lotissements, les trois quarts des logements ont moins d'un demi-siècle, chiffre supérieur à la moyenne départementale (65 %). La quasi-totalité est constituée de maisons individuelles (96 %) et les habitants sont généralement propriétaire de leur logement (92 %).

Plus de 90 % des ménages possèdent au moins une automobile. Parmi les 857 habitants de la commune, la moitié (427) est active, souvent en dehors de la commune mais rarement en dehors du département.

Ces chiffres, au delà de la simple présentation d'une commune, constituent un outil politique et social important pour mieux connaître notre pays.

■ LE POS (Plan d'occupation des sols) OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Notre commune a décidé de se doter d'un règlement de P.O.S. pour éviter les pratiques plus ou moins heureuses dans le développement du village. En résumé, il s'agit de définir pour l'ensemble des terrains de la com-

mune ce qui est autorisé ou interdit en matière d'occupation des sols. Des zones sont tout d'abord délimitées ; elles déterminent si on peut construire sur un terrain et ensuite, comment on peut y construire. Tout ce qui touche l'habitat est concerné, aussi bien les clôtures que les toits, les distances à respecter entre les bâtiments, les revêtements extérieurs etc.

Le rapport de présentation, un document d'une trentaine de pages, une fois approuvé par le conseil municipal et les différentes instances concernées (telles la DDE), est soumis à une enquête publique dont vous avez été informés par voie de presse et d'affichage. Cette enquête s'est terminée fin novembre 2000.

Le commissaire, chargé de relever les commentaires éventuels des habitants, dépose ensuite ses conclusions. Le dossier est alors transféré à la Préfecture avant de faire l'objet d'une adoption définitive par le conseil municipal. Cette adoption devrait pouvoir être réalisée vers fin mai 2001. Mais, il convient de le noter, le règlement du P.O.S. est déjà opposable, c'est à dire que, comme la loi l'autorise, il est déjà entré en vigueur. Et qu'on se rappelle que tout cela doit aider notamment à protéger au mieux la beauté de notre village tout en assurant la sécurité des habitants.

■ UN NOUVEAU TRACTEUR

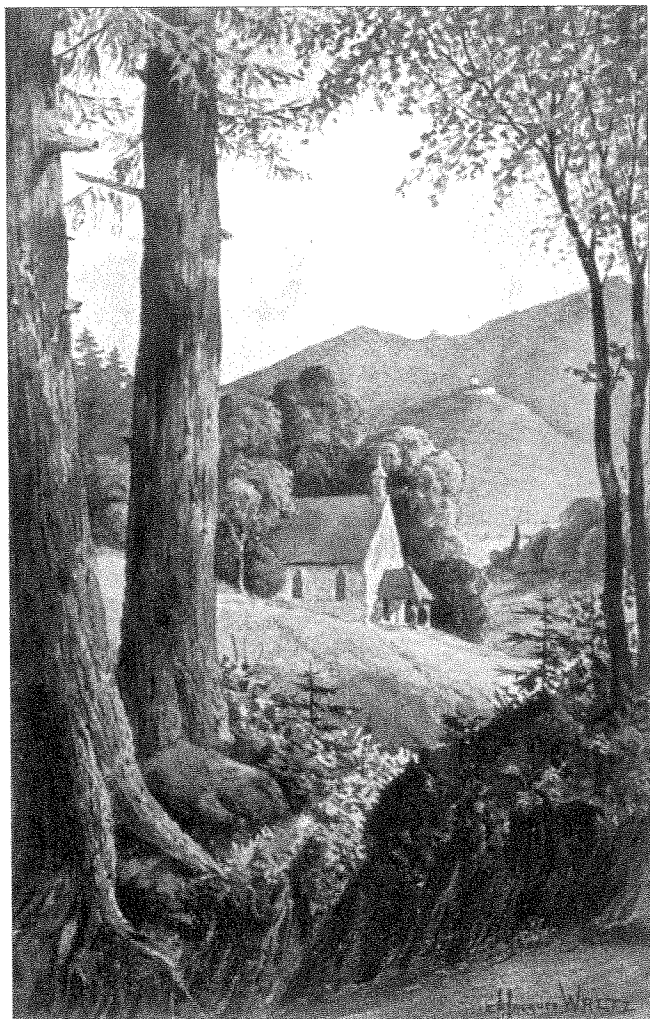
Après différentes prospections, un engin de marque Same, référence Silver 90, a été retenu en définitive. Ce tracteur, d'une cylindrée de 4000 cm³ - turbo - 90 ch DIN - 24 vit. AV + 12 AR et d'un poids de 3,8 tonnes, est un bon compromis pour l'utilisation requise dans notre commune. L'équipement de base pourra être complété par différentes options. Souhaitons une vie d'au moins 20 ans pour cette machine : c'est le temps qu'a duré l'ancien tracteur.



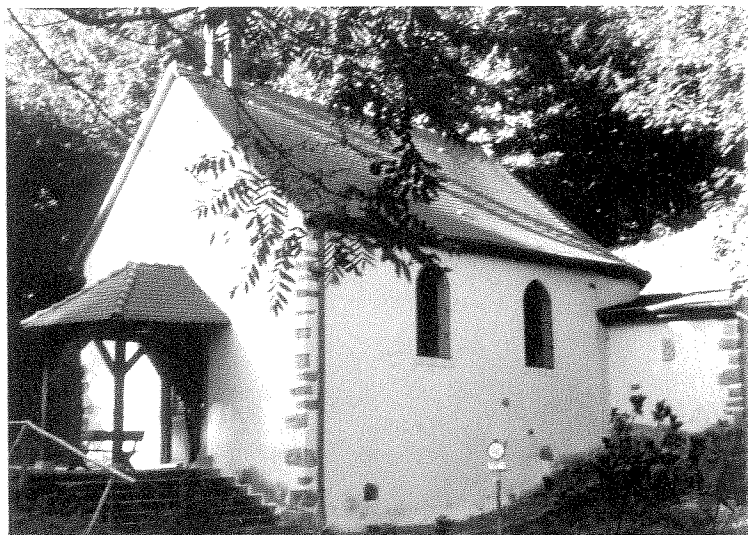
■ BRUDERHAUSKAPELLE

Si la curiosité vous pousse à consulter la carte IGN de la vallée de Munster éditée par le Club Vosgien, vous découvrirez, à l'arrière de notre village et à côté du ruisseau venant du Hohnack, le nom, un peu surprenant, de Bruderhauskapelle. Il désigne le charmant édifice religieux que nous appelons communément Chapelle des Frères (et non pas Chapelle de la maison des Frères).

L'endroit, nous le connaissons bien : deux chemins creusés dans le vallon y conduisent. Tout au plus, sommes-nous peut-être surpris de lire sur la carte que la chapelle appartient en fait au ban communal de Turckheim, alors qu'en bon Zimmerbachois nous nous en sentirions volontiers propriétaires... Elle fait partie intégrante du paysage de notre village, elle est là, comme une évidence ; mais, que savons-nous d'elle et de son histoire, à commencer par l'origine de son nom, tel qu'il nous est rapporté par l'Institut Géographique National ?



Nous remercions l'Association des amis de Hansi pour l'aimable autorisation de reproduire cette aquarelle, signée Jean-Jacques Waltz. On peut découvrir son oeuvre au musée Hansi à Riquewihr consacré à cet artiste régional.



Au commencement, il y a, dans une paisible clairière, la croisée de plusieurs chemins certainement très anciens. L'atmosphère y est si sereine que, dès 1514, des écrits nous rapportent la présence, à cet endroit, d'un ermitage. Ainsi, au 16ème siècle, voire avant, quelqu'un s'est arrêté là pour y vivre dans la solitude, le recueillement et la prière. D'autres frères suivront et l'on connaît à partir de 1695 le nom des religieux qui s'y succéderont. Mais ce n'est que plus tard, au début du 18ème siècle, qu'Ignatius Goentzenbach construit, avec l'autorisation épiscopale mais sur ses propres deniers, une première chapelle, là où il n'y avait auparavant qu'une cabane, ou, au mieux, une maison qui justifierait le nom qui lui est resté. Le bâtisseur y décède quelques années plus tard, ce qui lui évitera de voir son oeuvre détruite par des révolutionnaires zélés. L'emplacement, devenu propriété de l'état, sera, après les convulsions de cette période très troublée y compris dans notre paisible Alsace, vendu à la ville de Turckheim qui en reste propriétaire ce jour.

A la fin du 19ème siècle, Marc Runacker, un tuilier de cette ville, reconstruit une chapelle suite à un vœu à cet endroit qui n'était plus que ronces et cailloux ; seule la croix, plantée jadis par le Frère Ignatius, subsiste. L'histoire nous rapporte que l'épouse Runacker, suite à ce vœu, a été guérie alors que la médecine du moment était impuissante. Cette chapelle est consacrée en 1868 et sera ornée, plus tard, du petit clocher que nous lui connaissons. Elle est systématiquement confiée aux prêtres qui ont en charge notre commune.

Beaucoup plus tard, en 1971, une poignée de charitables citoyens donnent leur temps et leur argent pour réparer ce que le temps n'avait pas manqué de détériorer.

La Ville de Turckheim apporte son soutien financier à l'entretien de la chapelle et souhaite préserver l'environnement naturel actuel. Quant à l'équipe qui s'occupe des abords, elle est composée de bénévoles, à la fois de Turckheim et de Zimmerbach.

Et c'est comme ça que nous pouvons, comme Hansi le faisait auparavant, profiter de cet endroit pour nous reposer, nous recueillir ou rêver...

■ DATES A RETENIR

Les 9 et 10/12/2000	Animation de Noël
Le 10/12/2000	Concert de Noël
Le 20/01/2001	Soirée normande
Le 07/04/2001	Loto de l'école

■ ÉTAT CIVIL

(du 01/05/2000 au 31/10/2000)

Ils nous ont quittés :

PARMENTIER Emile, le 06/05/2000
 NOUSSE Rodolphe, le 04/06/2000
 SATTLER Henri André, le 30/06/2000
 GANZER Roger, le 17/07/2000
 FOERDERER Joseph Camille, le 17/08/2000

Nos vœux aux jeunes mariés :

DUFAY Nicolas et OTTMANN Laurence,
 le 05/05/2000
 SCHMITT Laurent et GRAF Laurence,
 le 27/05/2000
 ROTH Etienne et PIERREZ Nathalie,
 le 16/06/2000
 NEUKOMM Marc et ZEH Blandine,
 le 12/08/2000
 GEORGENTHUM Stephan et
 FONTES CARVALHO Marília, le 19/08/2000
 MULLER Didier et MIARD Géraldine,
 le 16/09/2000

Bonne route au nouveau-née :

LOSITO Marie, le 20/06/2000

■ COMITE DE REDACTION

Votre bulletin a été préparé par Bernard Arnold, Brigitte Butterlin, Monique Favier, Thierry Liesenfeld, Jean-Claude Maurer, Jean-Jacques Pierrez et Patrick Trost



S'Brüeder-Kritz

Ganz hinte, im Zimmerbacher Tal
 Wit un breit bekannt, vu ieweral
 Schtet a Kapel, diskret, niedlich un klein
 Umkreist vu Tanne un viel anderi Beim
 "S'Brüeder-Kritz", dass weist jede Mensch sofort
 Denn viel lit han scho kehrt vu dam scheene Ort
 Im Maï un im Oktower, wurd uffgetratte
 Fer a Mass singe un oi fer batte
 Awer warre danne scheene Masse
 Soll jo nie ken Mensch vergasse
 Alli Handwariker un oi viel anderi Lit
 Wu dert dra gschaft han, wu off'gohfert han thri Zit
 A Zimmerbacher het gmürt, a Terkemer het igsetzt a Bratt
 Drum isch oi hetzudajs, di Kapel so natt
 Di Kapel schteht schiens uffem terkemer Bode
 Awer Bode Kriej isch hit nim Mode
 Ass han alli mitenander gschaft (un oi als eins getrunke !)
 Zwei Ortschafte han der "Brüederschaf" g'funde
 Drum due das Wort "Brüederkritz" e so gfalle
 Die scheen Kapel isch ewe jetz in alle
 Robi

■ QUATRE-QUARTS A L'ORANGE

Recette pour six personnes

150 g de beurre, 250 g de sucre, 3 oeufs, une pincée de sel, 2 oranges, 60 g de poudre d'amande, 50 g de Cointreau ou Grand Marnier, 150 g de farine, 3 g de levure chimique.

Fouetter le beurre en pommade, avec 150 g de sucre. Ajouter un par un les oeufs. Bien monter l'ensemble. Ajouter le sel, le zeste des deux oranges, la poudre d'amande et la moitié du Cointreau (ou Grand Marnier). Terminer par la farine et la levure. Garnir un moule beurré. Faire cuire 40 mn environ dans un four doux, 170° C (Th 5-6).

Préparer le sirop : porter à ébullition 1,5 dl d'eau avec 100 g de sucre. Verser le restant de Cointreau (ou Grand Marnier) et le jus des deux oranges.

A la sortie du four, démouler le gâteau sur une grille et l'arroser de sirop bien chaud.

■ D'HAISCHRACK VUM TIVOLI

Voici le titre de la pièce comique en 3 actes et en dialecte que le groupe théâtral de la Chorale Saint-Georges vous propose pour la saison 2001.

Les représentations auront lieu les :

vendredi 26 janvier à 20h30
 dimanche 28 janvier à 14h30
 vendredi 2 février à 20h30
 samedi 10 février à 20h30
 vendredi 24 février à 20h30
 samedi 25 février à 20h30

■ L'HIVER

Rappelons que chacun devra veiller à rendre le trottoir, devant sa maison, praticable pour les piétons en cas de neige ou de verglas.